

Compte-rendu du Bureau
Du Lundi 5 mai 2025

Etaient présents :

Louis BISCARRAT, Maire de Jonquières,
Pierre GONZALVEZ, Maire de L'Isle-sur-la-Sorgue,
Guy MOUREAU, Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue,
Christian PEYRON, Maire de Mondragon,
Patricia PHILIP, Maire de Fontaine de Vaucluse,
Gilles RIPERT, Maire de Caseneuve, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon,
Michel TERRISSE, Maire d'Althen-des-Paluds,
Thierry THIBAUD, Maire de Savoillans,

Etaient excusés :

Patrick ADRIEN, Maire de Valréas,
Christian GROS, Maire de Monteux,
Roger ROSSIN, Maire de Cairanne,
Gilles VEVE, Maire de Saint-Didier,

Pierre GONZALVEZ, Président de l'AMV84, ouvre la séance, l'ordre du jour de la réunion étant :

1/ Concours de pétanque des élus – 14 juin 2025 à L'Isle sur la Sorgue de 9H00 à 17H00

Nous avons initialement envisagé d'organiser le concours à Monteux, mais l'Entente bouliste ne pouvait nous proposer que le dimanche 1^{er} juin, qui coïncide avec le week-end de l'Ascension. Nous avons donc préféré reporter l'événement au 14 juin, en le déplaçant à L'Isle-sur-la-Sorgue.

Les invitations seront adressées, ce jour, à l'ensemble des maires, aux Sénateurs, à Monsieur le Préfet, au Président de la Région, à la Présidente du Conseil départemental de Vaucluse, ainsi qu'à nos partenaires.

Ce concours sera organisé en partenariat avec ENEDIS et GRDF.

Le Conseil départemental de Vaucluse nous a confirmé les dotations suivantes : Tee-shirts, sacs et coupes.

Le repas sera servi sur place (paëlla+fromage+dessert) et sera pris en charge entre ENEDIS, GRDF et l'AMV.

Le montant du devis de Tango Paëlla est de 2 410 € soit 10€ par personne. A cela s'ajoutera le vin et le service.

Les deux associations de boulistes offriront le café. L'AMV apportera les viennoiseries.

ENEDIS et GRDF apporteront des goodies ou des récompenses pour les finalistes.

2/ Charte du Réseau AMF/AD

La charte a été modifiée et approuvée. Vous voudrez bien en trouver une synthèse, ci-dessous :

- **Modification de la dénomination de la rétribution de l'AMF** aux associations départementales qui collectent les cotisations de l'AMF (elles sont au nombre de 91 – sur 102).

Cette rétribution s'appelait « abattement », cela ne correspondait pas vraiment à la réalité. Dorénavant, nous l'avons dénommée « rétribution ».

Calcul de la rétribution :

30% des cotisations des communes lorsque l'AD recouvre 100% des cotisations des communes du département. Dans le cas où l'AD n'atteint pas les 100% des communes adhérentes dans le département, elle est ensuite dégressive en fonction du nombre de communes adhérentes rapporté au nombre total des communes du département. (Même calcul pour les cotisations des EPCI)

- **Modification de la dénomination de la rétribution complémentaire** lorsque le versement des cotisations est effectué avant le 30 juin.

Elle s'appelait « ristourne », cela ne correspondait pas vraiment à la réalité. Dorénavant, nous l'avons dénommée « rétribution complémentaire ».

Calcul de la rétribution complémentaire : 7,5% de la rétribution

Comme chaque année, le règlement de la cotisation auprès de l'AMF, pour l'ensemble des communes, d'un montant de 62 503€ sera donc effectué courant mai afin de bénéficier de la rétribution complémentaire.

3/ Renouvellement des désignations au sein du CODERST

Le mandat des représentants des collectivités locales siégeant au CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) a pris fin le 15 avril dernier.

Actuellement, voici les maires siégeant au CODERST :

- M. Christian PEYRON (maire de Mondragon, titulaire) / M. Louis DRIEY (maire de Piolenc, suppléant)
- M. Christophe REYNIER-DUVAL (maire de Caderousse, titulaire) / M. André ROUSSET (maire de Lauris, suppléant)
- M. Julien MERLE (maire de Sérignan, titulaire) / M. Michel TERRISSE (maire d'Althen-des-Paluds, suppléant).

Les membres du Bureau ont validé la désignation de Gilles RIPERT en remplacement d'André ROUSSET, maire de Lauris, qui ne souhaitait pas maintenir sa candidature. Un mail en ce sens sera adressé au CODERST.

4/ Schéma de Services au Public de Vaucluse 2024/2029 – Charte d'engagement des partenaires (Cf. Annexe 2)

Nous avons reçu le courrier, ci-joint, du Préfet et de la Présidente du Cd84, **afin de signer la charte d'engagement des partenaires de ce schéma. Cette charte est validée à l'unanimité par les membres du Bureau.**

5/ Pour signature : Renouvellement du partenariat cadre EDF/AMF 84 sur 2025-2028 (Cf. Annexe 3)

EDF nous a transmis pour validation le projet de partenariat pour les années 2025 à 2028 ;

Les membres du Bureau ont validé, à l'unanimité, le projet de partenariat et souhaitent que la signature médiatique soit réalisée lors du Congrès à Paris.

Calendrier prévisionnel :

- **Samedi 14 juin 2025** : Concours de pétanque – au boulodrome St Gervais à L'Isle-sur-la-Sorgue ;
- **Jeudi 13 novembre 2025** : AG et Salon des maires et présidents d'intercommunalité au Parc des Expositions à Avignon – Hall A (Cf. plan ci-joint Annexe 4) ; Les élus ont été sollicités afin de communiquer les sujets qu'ils aimeraient aborder l'après-midi. Aucune thématique n'a été proposée. Il est demandé de revoir l'organisation de l'AG avec, peut-être, l'AG statutaire organisée en amont du salon.
- **Du 18 au 20 novembre 2025 – Congrès des Maires à PARIS**
 - Mardi 18 novembre : En attente horaire fixé par les Sénateurs pour la visite du Sénat.*
 - Mercredi 19 novembre*
 - 16H00* Visite de l'Arc de Triomphe
 - 18H30* (Présence dès 17H30) Ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe en présence des 3 Sénateurs ;
 - 19H30* Dîner à la brasserie l'Alsace qui est proche du monument ;

NOTER dans vos AGENDAS - Dates BUREAU et CA – Année 2025 – A 10H30

- 07 juillet CA à CASENEUVE
- 08 septembre BUREAU à l'AMV
- 13 octobre CA arrêt des comptes à LAURIS
- 08 décembre BUREAU à l'AMV.

Questions diverses

- Local Amv mis en location : loyers impayés depuis novembre 2024 ; Entreprise en liquidation judiciaire ; Nous avons contacté le syndic Terre et Pierre de l'immeuble Le Saphir qui pourrait prendre la gestion de cette location. **La gestion de la location du local par notre syndic est validée à l'unanimité par les membres du Bureau.**
- Don de l'AMV de 50 000 € pour Mayotte : Par mail adressé à l'ensemble des membres du Bureau le 17 décembre 2024, **après leur validation à l'unanimité**, il avait été décidé que l'AMV se mobiliserait en engageant une contribution exceptionnelle de 50 000 euros. **Ce don sera fait vers l'organisme ACTED au nom de toutes les communes vauclusiennes, témoignant ainsi de notre unité et de notre solidarité envers nos compatriotes de Mayotte.**

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Pierre GONZALVEZ
Président de l'AMV 84